Les congés bonifiés : un acquis !

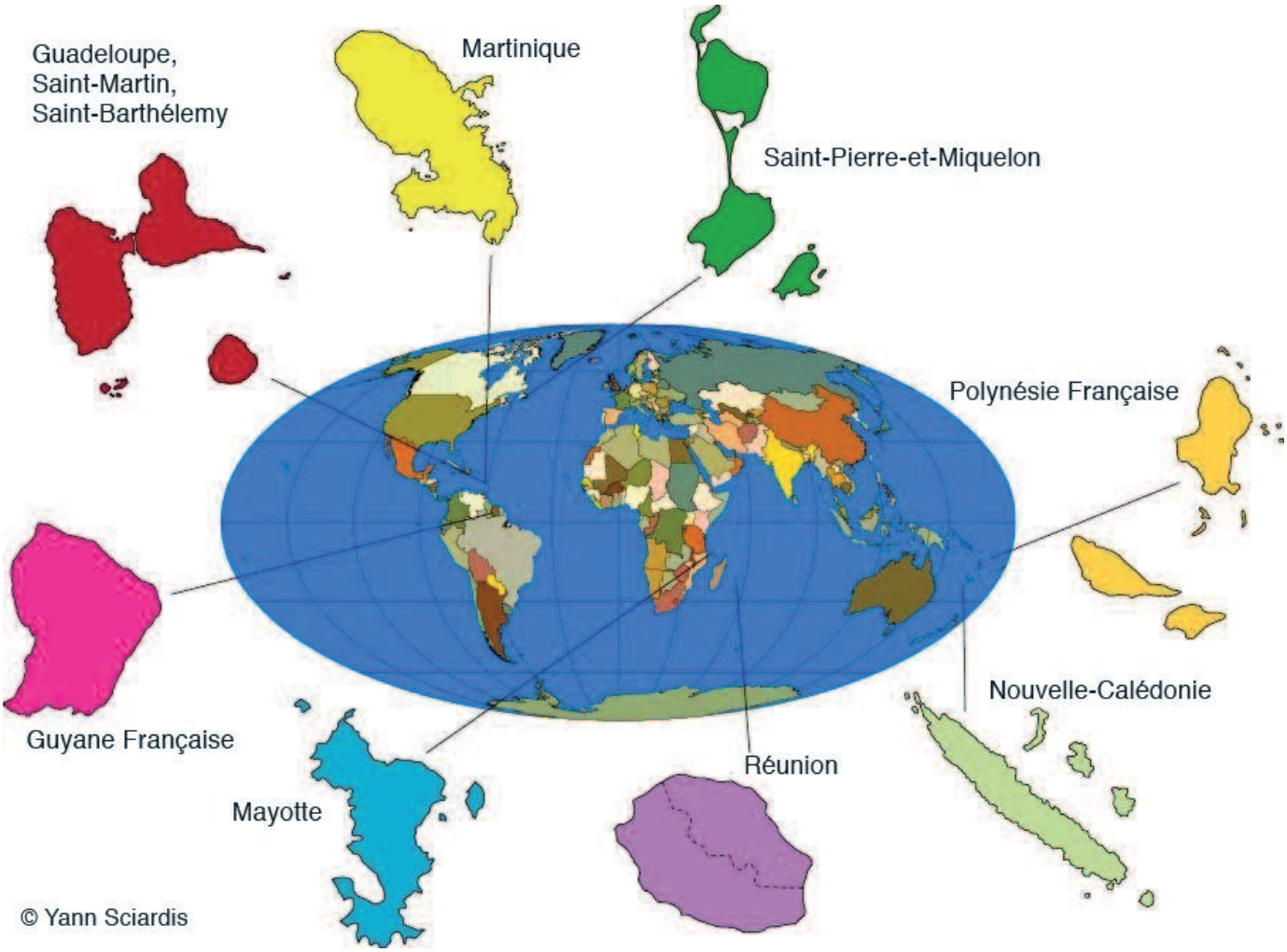

HISTORIQUE

La France, afin d'administrer ses colonies (vers 1910) qui deviendront par la suite des départements d'Outre-Mer, a mis en place un certain nombre de mesures pour attirer les fonctionnaires de l'hexagone en Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).

Il y a, entre autres, la bonification des congés, la majoration des traitements, la prime d'installation et d'éloignement ainsi que des indemnités spécifiques.

En 1963 fut créé le Bureau pour le Développement des Migrations dans les Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM), sous la gouvernance de Michel Debré.

Ce bureau, entre 1963 et 1981, a fait venir plus de 70 000 ultra-marins dans l'hexagone pour, selon son créateur, régler la question d'une démographie galopante et du chômage massif dans les départements d'Outre-Mer. La réalité fut tout autre, puisque l'histoire douloureuse des enfants réunionnais pour repeupler le départe-

▶▶▶ suite page 20

ment de la Creuse nous rappelle que ce n'était pas l'eldorado tant espéré par leurs parents à qui les conditions de départ ont été cachées. Ils furent placés sans salaire afin d'aider les paysans ou accomplir des tâches ingrates en contrepartie du gite et du couvert ! La même chose a été faite pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane.

Par ailleurs, un autre secteur manquait cruellement de main d'œuvre, le secteur de la Fonction Publique qui était très faiblement rémunéré et mal perçu par la population.

Ce bureau, après avoir changé plusieurs fois de noms, s'appelle aujourd'hui l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM). Cette mobilité forcée a perduré puisque l'ultra-marin, lorsqu'il passe un concours dans son département, a l'obligation de prendre son poste dans l'hexagone et effectue un certain nombre d'années avant de pouvoir demander sa mutation dans son département d'origine.

Ces fonctionnaires originaires de l'Outre-Mer, à leur prise de poste dans l'hexagone, n'ont pas eu les mêmes droits que les fonctionnaires métropolitains installés en Outre-Mer. Il a fallu trois grandes grèves en 1947, en 1950 et la dernière en 1959 pendant plusieurs mois pour obtenir les mêmes droits que les fonctionnaires de l'hexagone basés en Outre-Mer. C'est bien par la lutte qu'ils acquirent ces droits malgré les conditions de leur arrivée en France métropolitaine.

QU'EST-CE QUE LE CONGÉ BONIFIÉ ?

Ce congé consiste à donner la possibilité aux fonctionnaires originaires d'Outre-Mer situés dans l'hexagone de pouvoir repartir dans leur département d'origine tous les trois ans, avec une bonification de 30 jours de congé en plus des 25 jours annuels, la prise en charge des billets d'avion de l'agent ainsi que de sa famille par son service, la majoration de son traitement lorsqu'il est sur place pour tenir compte de la vie chère dans les départements d'origine. Cette vie chère est consécutive des lois coloniales qui sont pour la plupart encore en vigueur tels que l'octroi de mer (taxe sur tous types de marchandises importées par les départements d'Outre-Mer), l'interdiction de commercialiser avec les pays voisins, l'interdiction de planter des vignes aux Antilles Françaises etc…

QUE PROPOSE LE GOUVERNEMENT COMME CONTRE-RÉFORME AUX CONGÉS BONIFIÉS ?

Dans un document « tombé du camion », le gouvernement propose de :

- Supprimer la prime de vie chère lorsque les fonctionnaires originaires d'Outre-Mer sont en congés bonifiés.
- Supprimer la bonification des congés, donc des 30 jours supplémentaires.
- De prendre en charge les billets d'avion non plus par les services mais grâce à une subvention dans le cadre de la continuité territoriale gérée par la région.

En contrepartie de ces suppressions et contre-réformes, le gouvernement propose à ces fonctionnaires de pouvoir partir plus souvent tous les 2 ans au lieu de tous les trois ans actuellement.

LE REFUS DE FO FONCTION PUBLIQUE D'ACCEPTER CE PROJET

Prenons point par point les propositions du gouvernement :

Suppression de la prime de vie chère

Nous considérons qu'avant de supprimer la prime de vie chère, les politiques devraient s'attaquer à la source de cette vie chère dans les départements d'Outre-Mer comme par exemple, supprimer définitivement l'octroi de mer. C'est bien entre autres cette taxe qui fait en sorte que les produits sont deux à dix fois plus chers que dans l'hexagone.

Pour exemple, les prix ont augmenté de 50 % en moyenne en quelques années dans les départements d'Outre-Mer. En effet, comment enlever cette prime sans s'attaquer à la source du problème, la prime leur serait enlevée mais les prix à la consommation n'auraient pas bougé, c'est tout simplement scandaleux ! Tous les travailleurs en Outre-Mer devraient avoir la prime de vie chère en attendant que les politiques s'attaquent réellement sur le fond à cette situation datant de l'époque coloniale.

Suppression de la bonification de 30 jours et partir tous les deux ans en lieu et place de tous les 3 ans.

Nous pourrions dire que partir plus souvent peut être une très bonne chose, mais n'oubliez pas que vous partirez peut-être tous les deux ans mais sans la prime de vie chère, sans être sûr que le billet soit réellement pris en charge, sans les 30 jours de bonification et donc uniquement les 25 jours de congés pour ceux qui réussiront à le garder au regard de leur situation familiale et des contraintes que cela impose souvent en terme de congés ainsi que d'absences pour s'occuper de ses enfants. Par ailleurs, cette suppression de bonification des 30 jours viendrait soulager la gestion des organisations de travail des DRH au regard des suppressions d'effectifs dans la Fonction Publique.

Est-ce aux fonctionnaires d'Outre-Mer de subir les conséquences de cette suppression d'effectifs qui n'est autre que la résultante d'une orientation politique budgétaire contestable ?

Pour un célibataire, qui est hébergé par ses parents pendant les congés bonifiés, le coût est moindre, mais prenez par exemple des fonctionnaires de catégorie C avec trois enfants. Il leur faut trouver un hébergement car la famille ne pourra pas tous les loger et prévoir la location d'un véhicule au regard de la réalité des transports en commun, sans oublier le coût de la vie sur place.

Les 30 jours en plus des congés annuels font en sorte que les fonctionnaires au bout de trois ans puissent réellement passer du temps avec leurs familles, se ressourcer et récupérer également des longues heures d'avion à l'aller et également au retour.

Partir tous les deux ans sans les droits acquis, FO Fonction Publique **dit « NON ».**

La prise en charge des billets d'avion dans le cadre de la continuité territoriale.

Les politiques dans les régions d'Outre-Mer ont décidé de mettre en place une subvention pour les familles d'Outre-Mer qui ont leurs enfants ou petits-enfants dans l'hexagone, d'où le nom de continuité territoriale (pas de cassure en terme de lien avec la métropole).

Ce sont des subventions qui ne paient pas l'ensemble du billet d'avion du fonctionnaire mais une aide au regard de sa situation financière et de son centre d'intérêt moral. D'un billet pris en charge en totalité par le service pour le fonctionnaire et sa famille, ce gouvernement propose une aide pour pouvoir payer leur billet d'avion. Pour information, il faut savoir que cette aide est votée chaque année par les régions d'Outre-Mer et n'a aucun caractère définitif.

Pour toutes ces raisons et au regard de l'histoire de cette migration forcée, ce gouvernement ne peut pas balayer ce droit acquis de cette manière-là, par le seul prisme budgétaire. La FGF-FO s'y opposera et apportera son soutien à l'ensemble des fonctionnaires originaires d'Outre-Mer.

FO FONCTION PUBLIQUE DANS L'ACTION

Nous avons été auditionnés par les députés de la Réunion et de la Guyane sur ce dossier, nous avons exigé le retrait pur et simple du projet de ce gouvernement.

Le conseiller de la ministre de l'Outre-Mer nous a reçu le lundi 29 avril à 13 h 30. Il nous a affirmé que la prime de vie chère n'était plus remise en cause ainsi que la prise en charge des billets d'avion par les services. Une première réunion se tiendra avec la présentation d'un bilan sur les congés bonifiés.

Nous avons également manifesté en date du 28 mars 2019 devant le ministère de l'action et des comptes publics, nous étions plus de 2 000 agents, ainsi que le 9 mai.

Nous avons pu obtenir une réponse orale de M. Dussopt, questionné sur ce dossier à l'assemblée nationale, où il a répondu qu'il ne supprimerait pas la prime de vie chère et que la prise en charge des billets se ferait toujours par les services.

Ne lâchons rien, continuons le combat sur ce dossier comme sur celui de la retraite, contre le projet de loi de transformation de la Fonction Publique, CAP 2022, et pour défendre notre système de Sécurité sociale.